
Éclairage

Les jeunes



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié

Laura Castell, Raphaëlle Rivalin, Christelle Thouilleux*

Fin 2014, 43 % des jeunes de 18 à 24 ans disposent de leur propre logement, mais seulement 17 % y résident exclusivement et le financent en outre par eux-mêmes. L'accès à l'autonomie résidentielle est un processus continu qui passe par des situations intermédiaires comme un départ partiel pour un jeune sur cinq ou un départ financé par les parents. Les parcours sont très différents selon le statut des jeunes : ceux en études partent souvent pour poursuivre des études sélectives sans pour autant devenir indépendants vis-à-vis de leurs parents ; les jeunes sortis du système éducatif, eux, attendent généralement d'avoir une situation suffisamment stable pour partir du logement parental de façon indépendante. Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les jeunes sont principalement locataires et vivent dans des conditions moins favorables qu'au domicile parental. Même si les jeunes occupant un emploi ont de meilleures conditions de vie, avec un revenu mensuel moyen de 1 360 euros, plus de la moitié continuent à résider chez leurs parents dans l'attente d'une autonomie totale. En revanche, les jeunes au chômage ou inactifs sont largement privés de cette autonomie à la fois résidentielle, professionnelle et financière : 43 % sont exposés à des difficultés financières et les trois quarts restent au domicile parental avec moins de 300 euros de ressources individuelles par mois. Les jeunes en cours d'études ont certes de faibles ressources, mais ils bénéficient d'un soutien parental fort. Ils ont un niveau de satisfaction plus élevé que les autres jeunes sur leur situation, qui peut être vécue comme une période transitoire d'investissement dans l'avenir.

Les jeunes âgés de 18 à 24 ans sont dans une situation transitoire entre un statut d'enfant à charge et un statut d'adulte indépendant au plan financier et résidentiel. Le processus d'autonomisation qui caractérise cet âge d'entrée dans la vie adulte connaît différentes dimensions et étapes : la dimension professionnelle avec la fin des études, l'entrée sur le marché du travail et l'accès à l'emploi ; la dimension familiale avec la mise en couple, voire la constitution d'une famille ; la dimension résidentielle avec le départ du domicile parental. Ces différentes étapes de l'autonomisation ne surviennent pas forcément de façon simultanée ou ordonnée, ni de façon similaire pour l'ensemble des jeunes adultes. Au contraire, l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail conduisent à une désynchronisation croissante et à un processus d'autonomisation plus progressif qu'auparavant [Galland, 2011].

La situation résidentielle des jeunes adultes en est l'illustration : multi-résidence, logement en communauté, contour flou de la notion de ménage, autonomie mais pas indépendance. L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (*encadré 1*) prend en compte l'ensemble de ces spécificités. Elle permet ainsi de décrire précisément les différents modes de résidence des 18-24 ans en 2014 et de répondre à plusieurs questions. Quels en sont les déterminants ? À quel point l'accès à l'autonomie résidentielle est-il lié aux autres dimensions de

* Laura Castell et Christelle Thouilleux, Insee ; Raphaëlle Rivalin, Drees.

l'autonomie et notamment à la situation d'activité ? En quoi la prise en compte de ces deux dimensions permet-elle d'établir un panorama plus nuancé sur les ressources et les conditions de vie des 18-24 ans ?

Encadré 1

La situation résidentielle dans l'enquête nationale sur les ressources des jeunes

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête novatrice mise en place par la Drees et l'Insee. Son objectif est de mieux appréhender les ressources dont disposent les jeunes adultes. L'enquête a eu lieu au cours du dernier trimestre 2014 en France métropolitaine, à La Réunion et en Guadeloupe (représentative ici de la Martinique et de la Guyane). Le champ de l'ENRJ est celui des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), qu'ils vivent en ménage ordinaire ou en communauté. Le dispositif comprend une interrogation des jeunes, ainsi que de leurs parents. Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête.

Dans l'enquête, un jeune adulte est considéré comme vivant dans un logement s'il y réside habituellement, c'est-à-dire au moins un mois dans l'année. Afin de capter au mieux les particularités de la situation résidentielle des jeunes, l'ENRJ intègre dans son champ les jeunes résidant en communauté (internat, cité universitaire, foyer de jeunes travailleurs, gendarmerie, etc.), en leur appliquant un questionnaire spécifique. Le questionnaire donne par ailleurs la possibilité – assez rare dans les autres enquêtes – de décrire deux principaux logements, et ce, avec le même degré de précision pour l'un comme pour l'autre.

Trois situations résidentielles sont définies selon le mode de cohabitation avec les parents. Un jeune est dit **cohabitant** s'il vit en permanence avec ses parents (ou au moins l'un d'entre eux). Il est dit **non-cohabitant** s'il ne vit plus du tout avec ses parents. Une troisième situation est identifiée dans l'enquête : le jeune est **semi-cohabitant** s'il vit en partie chez ses parents et en partie dans un autre logement sans aucun d'entre eux.

Un jeune cohabitant ou semi-cohabitant réside donc, au moins en partie, dans un **logement parental**, c'est-à-dire avec au moins un de ses parents. S'il est semi- ou non-cohabitant, il dispose d'au moins un logement où il vit sans aucun de ses parents : nous parlons alors de **logement autonome**. Ce logement peut cependant appartenir à ses parents ou être financé par eux, *via* un versement monétaire régulier ou une aide spécifique pour le paiement du loyer. Si ce n'est pas le cas, nous parlons plus spécifiquement de **logement indépendant**. Notons que cette notion d'indépendance financière n'est relative qu'aux parents et n'exclut pas l'existence d'une dépendance financière vis-à-vis d'autres personnes telles que le conjoint, les grands-parents, etc.

Près de six jeunes sur dix entre 18 et 24 ans vivent exclusivement chez leurs parents

Fin 2014, en France, la situation résidentielle la plus commune pour les jeunes adultes entre 18 et 24 ans reste la **cohabitation** avec les parents, qui concerne 57 % d'entre eux (*figure 1*), une proportion toutefois parmi les plus faibles d'Europe après les pays nordiques [Van de Velde, 2008]. La décohabitation est un processus progressif et donne lieu à des situations intermédiaires variées. La **semi-cohabitation** en est une illustration : 19 % des 18-24 ans disposent d'un logement autonome mais continuent à vivre en partie chez leurs parents (plus d'un mois par an en cumulé). Parmi eux, six sur dix reviennent au domicile parental toutes les semaines – la plupart du temps le week-end – et 15 % seulement voient leurs parents moins d'une fois par mois – en général pendant les vacances. Enfin, même lorsque les jeunes adultes sont complètement partis du domicile parental (**non-cohabitants**), cette autonomie n'est synonyme d'indépendance que pour 17 % des 18-24 ans, les 7 % restant vivant dans un logement autonome mais financé par leurs parents.

1. Situation résidentielle des jeunes adultes en 2014

en %

	Cohabitant				Non-cohabitant			Ensemble
	Ensemble	Jamais parti	De retour après un premier départ	Semi-cohabitant	Ensemble	Logement financé par les parents	Logement indépendant	
En études (49 %)	50	46	4	32	18	11	7	100
Secondaires (11 %)	72	70	2	17	11	4	7	100
Supérieures (38 %)	44	39	5	37	19	12	7	100
Sortis du système éducatif (51 %)	65	52	13	5	30	3	27	100
En emploi (30 %)	57	46	11	7	36	4	32	100
Permanent (14 %)	51	44	7	6	43	4	39	100
Temporaire (16 %)	63	48	15	8	29	3	26	100
Au chômage, inactif (21 %)	75	61	14	4	21	3	18	100
Ensemble (100 %)	57	49	8	19	24	7	17	100

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : 46 % des jeunes en études sont cohabitants et ne sont jamais partis, même partiellement, du domicile parental.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Le degré d'autonomie résidentielle est clairement lié à la situation vis-à-vis des études et de l'emploi. Alors que seulement 18 % des jeunes en cours d'études sont non-cohabitants, c'est le cas de 36 % des jeunes en emploi et de 43 % de ceux occupant un emploi permanent (CDI ou fonctionnaire). Cependant, cette relation est loin d'être systématique. En comptabilisant les semi-cohabitants, la moitié des jeunes en études disposent d'un logement autonome même s'il est majoritairement financé par les parents (c'est le cas pour 85 % des semi-cohabitants et 60 % des non-cohabitants). Forme particulière d'autonomie résidentielle, la semi-cohabitation est en effet particulièrement caractéristique de la vie étudiante et concerne 37 % des étudiants. À l'inverse, les deux tiers des jeunes sortis du système éducatif vivent encore exclusivement chez leurs parents. C'est encore plus notable pour les jeunes au chômage ou inactifs, dont les trois quarts sont dans cette situation.

Enfin, la décohabitation est un processus parfois réversible : 8 % des jeunes vivent chez leurs parents après être partis une première fois du domicile parental. Ce retour se produit dans la majeure partie des cas (62 %) à la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études. Les jeunes au chômage ou inactifs sont les plus nombreux (14 %) avec les jeunes en emploi temporaire (15 %) à s'être réinstallés chez leurs parents, en général à la fin de leurs études.

Un jeune en logement autonome sur cinq vit en colocation et un sur six en collectivité

Lorsqu'ils disposent de leur propre logement, les conditions de logement des jeunes adultes sont très différentes de celles du reste de la population [Driant *et al.*, 2007-2008]. C'est notamment le cas des jeunes en études qui sont très majoritairement urbains (80 % résident dans une ville de 100 000 habitants ou plus) et vivent dans de petites surfaces. Lorsqu'ils n'habitent pas en communauté, un tiers des jeunes en études vivent dans un studio¹ de moins de 25 m². Les étudiants vivent aussi beaucoup plus souvent seuls que les autres jeunes : c'est le cas de la moitié d'entre eux (figure 2).

1. Cette particularité conduit le plus souvent à ne pas prendre en compte cette population dans les statistiques sur le surpeuplement, dont l'un des critères est d'avoir au moins 2 pièces pour les logements d'une personne.

2. Situation des jeunes dans leur logement autonome en 2014

en %

	Vit en communauté	Vit seul en logement ordinaire	Vit en couple en logement ordinaire	Vit en colocation en logement ordinaire
En études	22	46	8	24
Secondaires	48	25	13	14
Supérieures	18	50	7	25
En emploi	10	34	45	11
Permanent	4	35	52	9
Temporaire	16	33	38	13
Au chômage, inactif	8	18	46	28
Ensemble	17	39	24	20

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) semi- ou non-cohabitantes.

Lecture : lorsqu'ils ne vivent pas exclusivement chez leurs parents, 17 % des jeunes vivent en communauté dans leur logement autonome.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Les modes de cohabitation que l'on peut qualifier d'atypiques (relativement aux conditions résidentielles les plus répandues dans la population) sont aussi plus fréquents chez les jeunes en études : un sur quatre vit en colocation et un sur cinq vit en communauté (*encadré 2*) ; c'est même le cas de la moitié des élèves du secondaire qui disposent d'un logement autonome et logent pour la plupart en internat. Les conditions de logement en communauté sont différentes de celles en logement ordinaire. Seulement un tiers des jeunes en communauté dispose d'une cuisine privative. Deux tiers disposent d'une salle de bains privative et 57 % de toilettes. Les logements y sont aussi nettement plus petits : un quart des jeunes vivant en communauté ont un logement de moins de 10 m².

Un quart des jeunes disposant de leur propre logement y vivent en couple, principalement des jeunes sortis du système éducatif, qui sont la moitié dans ce cas. Les jeunes au chômage ou inactifs vivent moins souvent seuls et choisissent plus souvent, comme les étudiants, la colocation comme mode de cohabitation permettant notamment de réduire les frais de logement.

Lorsqu'ils vivent en logement ordinaire, les trois quarts des jeunes adultes sont locataires du secteur libre. Par rapport au reste de la population [Arnault *et al.*, 2015], les 18-24 ans sont moins souvent propriétaires (4 %) ou en logement social (10 %) mais plus souvent logés gratuitement (13 %), le plus souvent par leur conjoint ou d'autres personnes. Le parc social répond moins aux besoins de cette population constituée de ménages plus petits, avec un statut professionnel et familial en mutation. Toutefois, l'accès à ce type de logement est plus fréquent pour les jeunes sortis du système éducatif et notamment pour les chômeurs et inactifs (25 %), qui sont par ailleurs aussi plus souvent logés gratuitement (21 %), principalement par leur conjoint ou d'autres personnes. Si l'accès à la propriété est encore marginal à cet âge, il concerne tout de même 11 % des jeunes occupant un emploi permanent.

Le premier départ du logement parental s'effectue dans six cas sur dix pour poursuivre ses études

Entre 18 et 24 ans, les jeunes commencent à franchir les premières étapes d'entrée dans la vie adulte. La part des jeunes ayant complètement quitté le domicile parental, très faible chez les jeunes de 18 ans (à peine plus de 5 %), croît au fil des âges pour atteindre à 24 ans 40 % pour les hommes et 54 % pour les femmes (*figure 3*). Les hommes sortent plus tôt du système éducatif que les femmes mais, une fois leurs études terminées, ils vivent plus fréquemment chez leurs parents qu'elles. Pour les jeunes en études, la non-cohabitation totale avec les parents se produit aussi légèrement plus rapidement chez les femmes que chez les hommes.

Une enquête dans les communautés

Une communauté se définit comme un ensemble d'habitations relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent un mode de vie commun. Rares sont les enquêtes à s'intéresser à cette population. En plus des jeunes interrogés chez leurs parents et qui vivent également dans un logement collectif, l'une des originalités de l'ENRJ est d'avoir interrogé environ 1 000 jeunes tirés dans un échantillon représentatif des communautés. Les jeunes résidant en communauté, au moins en partie (et pas uniquement comme résidence principale), représentent 7,2 % des 18-24 ans fin 2014. La majorité de ces jeunes réside en internat (29 %) ou en résidence universitaire (40 %). Les gendarmeries et établissements militaires réunissent environ 13 % de ces jeunes adultes. Les autres communautés (établissements sanitaires et sociaux, foyers de jeunes travailleurs, structures de type Adoma) en rassemblent 18 %. Les établissements religieux et pénitentiaires sont exclus du champ.

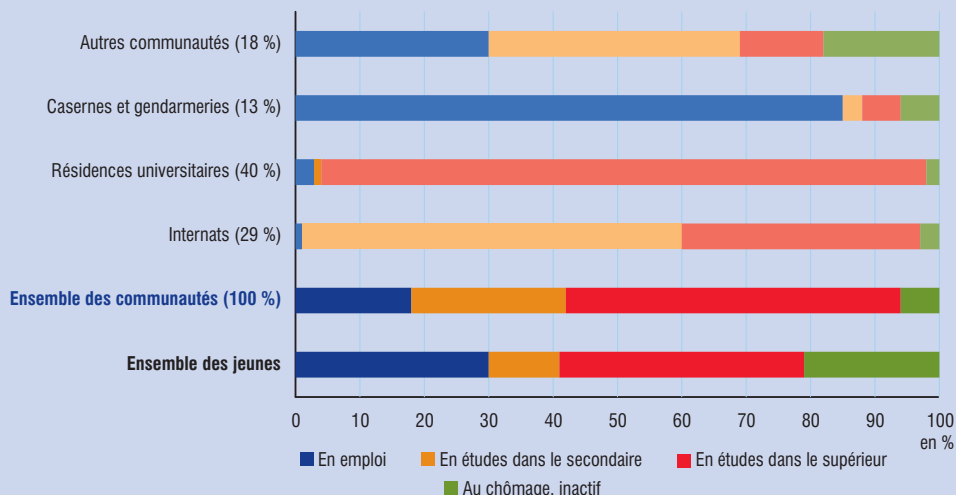
Ces jeunes résidant en communauté ont un profil particulier : 76 % poursuivent des études, 18 % occupent un emploi et 6 % sont au

chômage ou inactifs (*figure*). Ils sont aussi beaucoup plus nombreux (61 %) à vivre toujours en partie chez leurs parents. C'est surtout le cas des jeunes en études (69 % sont semi-cohabitants) alors que les jeunes en emploi résident plus souvent exclusivement dans la communauté (62 %).

Les internats regroupent 59 % d'élèves et 37 % d'étudiants alors que les résidences universitaires sont quasiment exclusivement composées d'étudiants. Les étudiants boursiers y sont fortement surreprésentés (58 % des jeunes en résidences universitaires). Cette concentration s'explique par les critères d'attributions de certaines résidences (notamment celles gérées par le Crous), qui sont les mêmes que pour les bourses d'études.

Les autres communautés se différencient nettement en termes de population de jeunes. Les casernes et gendarmeries concentrent 85 % de jeunes en emploi. Les autres types de communautés réunissent principalement des jeunes du secondaire (39 %), en établissements de soins notamment, et des jeunes en emploi (30 %) qui vivent le plus souvent dans des foyers de jeunes travailleurs.

Répartition des jeunes vivant en communautés en 2014

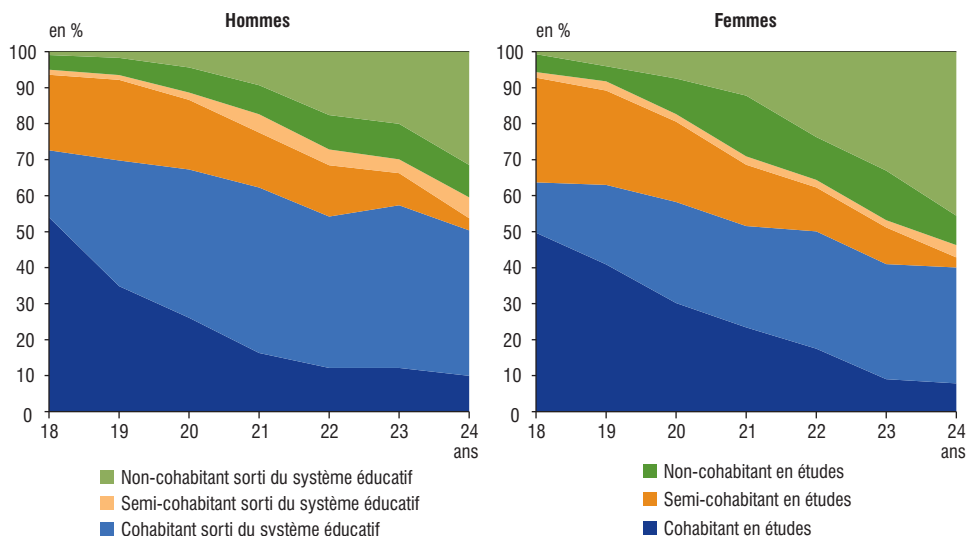


Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) et dans une communauté.

Lecture : 18 % des jeunes vivant en communauté se déclarent en emploi.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

3. Accès à l'autonomie entre 18 et 24 ans selon le sexe en 2014



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

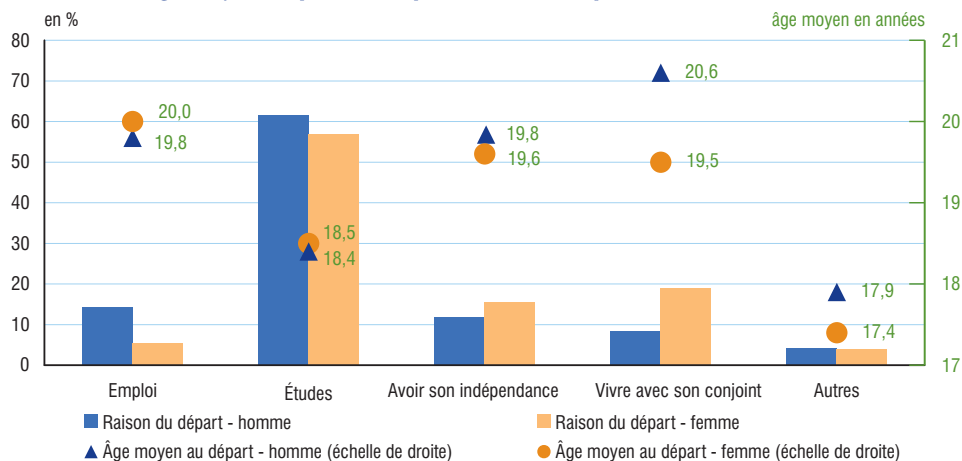
Lecture : à 18 ans, 54 % des jeunes hommes sont cohabitants et en études.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Fin 2014, le modèle prédominant d'accès à l'autonomie résidentielle est celui d'une jeunesse étudiante caractérisée par une autonomie partielle. Parmi les 18-24 ans déjà partis au moins partiellement du domicile parental², six sur dix ont pris leur premier logement autonome pour poursuivre leurs études (figure 4). La généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur depuis les années 1980, l'allongement de la durée des études et les difficultés d'insertion sur le marché du travail [Baudelot et Establet, 2000] ont mis à mal le modèle de l'installation qui prévalait après-guerre et selon lequel le départ de chez les parents coïncidait avec l'entrée sur le marché du travail pour les hommes et avec le mariage pour les femmes [Galland, 2011]. Ce modèle genré de la décohabitation semble toutefois persister pour une partie de la jeunesse, comme en témoignent les logiques différentes qui prévalent encore dans le départ précoce de certaines femmes et de certains hommes. Les femmes sont ainsi 19 % à indiquer la mise en couple comme principale raison du premier départ du domicile parental (contre 8 % des hommes). Lorsque le premier départ s'est fait pour une autre raison que celle-ci, les femmes et les hommes partent en moyenne au même âge, mais si la raison est la mise en couple, elles partent en moyenne plus d'un an avant les hommes. Cette mise en couple plus précoce explique que les femmes continuent à décohabiter plus tôt que les hommes. Parallèlement, les hommes sont plus nombreux à invoquer l'emploi comme raison principale du premier départ (14 % contre 5 % pour les femmes).

2. On observe ici les jeunes déjà partis parmi les 18-24 ans. Or, la moitié d'entre eux n'ont jamais quitté le domicile parental ; ces jeunes qui quittent le domicile parental plus tard peuvent avoir des comportements différents. Notamment, plus le premier départ est tardif, moins les études en sont la raison. Alors que 88 % des jeunes de 18 ans ayant déjà vécu dans un logement autonome – au moins partiellement – sont partis pour poursuivre leurs études, ce n'est le cas que de 40 % des jeunes de 24 ans. Si l'emploi, le désir d'indépendance et la mise en couple sont plus souvent avancés à cet âge, les études restent la principale raison du premier départ.

4. Raisons et âge moyen du premier départ du domicile parental



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), déjà parties du domicile parental, au moins partiellement.

Lecture : parmi les hommes ayant expérimenté un premier départ, 14 % sont partis pour leur emploi ; dans ce cas, ils sont partis à 19,8 ans en moyenne.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Parmi les jeunes en études, la semi-cohabitation est un privilège pour les étudiants de milieux favorisés

Les déterminants du mode de résidence diffèrent selon que les jeunes sont encore en études ou s'ils sont sortis du système éducatif. Parmi les jeunes encore en études, la semi-cohabitation est plus spécifiquement le fait des jeunes suivant des formations sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, écoles ou doctorat dont médecine). Ces jeunes ont trois à quatre fois et demie plus de chances que les élèves du secondaire d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants, à autres caractéristiques identiques (âge, nombre de frères et sœurs, parents séparés ou en couple, catégorie socioprofessionnelle du père, localisation du domicile parental, type d'activité rémunérée³ ; figure 5). La non-cohabitation est, quant à elle, davantage liée à l'avancée dans les études (probabilité multipliée par cinq pour les étudiants en grandes écoles et doctorants) et à l'âge : les jeunes de 23 ans ou plus ont quatre fois plus de chances que les 18-20 ans d'être non-cohabitants plutôt que cohabitants. De fait, près des trois quarts des non-cohabitants ont plus de 20 ans contre seulement un tiers de ceux qui vivent au moins en partie chez leurs parents.

Les cursus du supérieur sont souvent concentrés dans les grandes villes et nécessitent donc d'y prendre un logement lorsque le domicile parental est éloigné. Lorsque le logement parental se situe dans une ville de plus de 100 000 habitants, les jeunes adultes ont ainsi 66 % de

3. Le modèle mis en œuvre pour aboutir à ce résultat est un logit polytomique non ordonné [Afsa-Essafi, 2003] avec pour modalité de référence la cohabitation. Cette modélisation permet d'étudier les corrélations entre certaines caractéristiques du jeune ou de sa famille et sa situation résidentielle toutes choses égales par ailleurs. On modélise ici la situation résidentielle au moment de l'enquête et non la décision de décohabiter. Tout d'abord, tous les jeunes n'ont pas encore décohabité. De plus, nous disposons des informations au moment de l'enquête et non au moment de la décohabitation du jeune : sa situation a pu évoluer entre temps. Par ailleurs, les résultats présentés sont à interpréter comme des corrélations et non comme des relations causales propres. Le choix résidentiel est souvent simultané à d'autres décisions telles que celle de continuer ou non ses études. Certaines caractéristiques sont aussi fortement corrélées entre elles : c'est le cas par exemple de l'âge et du niveau d'études pour les jeunes en études ou encore de l'âge, la situation d'activité et le plus haut diplôme obtenu pour les jeunes sortis du système éducatif. À noter que le fait de vivre en couple ou le pays de naissance du jeune n'ont pas été introduits dans les modélisations car très fortement endogènes à la situation résidentielle.

chances en moins d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants et 53 % de chances en moins d'être non-cohabitants que les jeunes dont les parents vivent dans une plus petite ville. Quand le domicile parental se situe dans l'agglomération parisienne, les probabilités d'être semi-cohabitants ou non-cohabitants sont encore plus faibles. Au-delà de la localisation, d'autres caractéristiques familiales influent sur le choix résidentiel [Laferrère, 2005] : le fait de ne plus avoir de père ou d'avoir des parents séparés et la taille de la fratrie notamment, augmentent les chances de disposer d'un logement autonome. Le coût des logements en ville peut aussi être un frein à la décohabitation et, potentiellement, au choix des études poursuivies. Les jeunes de milieux modestes sont ceux qui sont les plus éloignés des lieux d'études et qui auraient par conséquent le plus intérêt à prendre un logement autonome [Grignon et Gruel, 2003]. Pourtant, à autres caractéristiques données, les enfants de cadres ont 62 % de chances en plus que les enfants d'ouvriers ou d'employés d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants. Le coût de la semi-cohabitation en fait un privilège pour les étudiants de milieux favorisés.

5. Situation résidentielle en 2014 selon les caractéristiques des jeunes en études

							en %
	Ensemble (100 %)	Cohabitants (50 %)		Semi-cohabitants (32 %)		Non-cohabitants (18 %)	
				Odds ratio		Odds ratio	
Âge							
18-20 ans	59	68	Réf.	63	Réf.	28	Réf.
21-22 ans	25	21	Réf.	26	n.s.	37	2,39 ***
23-24 ans	16	11	Réf.	11	0,65 **	35	3,92 ***
Sexe							
Femme	53	51	Réf.	52	n.s.	56	n.s.
Homme	47	49	Réf.	48	Réf.	44	Réf.
Niveau des études en cours							
Secondaire	22	32	Réf.	12	Réf.	16	Réf.
Licence 1, 2	17	16	Réf.	19	n.s.	17	1,99 ***
Licence 3, master	31	25	Réf.	33	1,75 ***	42	1,79 ***
BTS, DUT	14	16	Réf.	15	n.s.	7	n.s.
CPGE	6	5	Réf.	8	2,86 ***	2	1,67 *
Grande école, doctorat ¹	10	6	Réf.	13	4,65 ***	16	5,24 ***
Nombre de frères et sœurs							
Aucun	8	9	Réf.	7	Réf.	9	Réf.
1	37	36	Réf.	41	1,30 *	31	n.s.
2	32	32	Réf.	33	n.s.	31	n.s.
3 ou plus	23	23	Réf.	19	1,36 *	29	1,57 **
Parents séparés	24	23	Réf.	22	1,17 *	29	1,30 **
Catégorie socioprofessionnelle du père							
Indépendant	15	14	Réf.	16	1,39 ***	15	n.s.
Cadre ou profession libérale	26	24	Réf.	28	1,62 ***	26	n.s.
Profession intermédiaire	21	21	Réf.	27	1,44 ***	14	0,64 ***
Employé ou ouvrier	33	36	Réf.	26	Réf.	36	Réf.
Père décédé ou inconnu	5	5	Réf.	3	n.s.	9	2,53 ***
Taille d'unité urbaine du domicile parental							
Moins de 100 000 habitants	51	37	Réf.	68	Réf.	58	Réf.
100 000 habitants ou plus	29	33	Réf.	25	0,34 ***	29	0,47 ***
Agglomération parisienne	20	30	Réf.	7	0,11 ***	13	0,22 ***
Revenus du travail							
Aucun	74	75	Réf.	79	Réf.	63	Réf.
Alternance, stage rémunéré	11	11	Réf.	7	0,48 ***	17	n.s.
Autres activités rémunérées	15	14	Réf.	14	0,75 **	20	n.s.

1. Dont médecine au-delà de la 2^e année.
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) et en cours d'études.
Lecture : 16 % des jeunes en cours d'études ont 23 ou 24 ans ; c'est le cas de 11 % des jeunes en études semi-cohabitants. Ces jeunes âgés de 23 ou 24 ans ont 35 % (1 – 0,65) de chances en moins que les jeunes de 18 à 20 ans d'être semi-cohabitants plutôt que cohabitants, toutes choses égales par ailleurs.
Note : régression logistique du fait d'être semi- ou non-cohabitant par rapport au fait d'être cohabitant. *** significatif au seuil de 1 % ; ** 5 % ; * 10 % ; n.s. non significatif au seuil de 10 %.
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Près des deux tiers des jeunes sortis du système éducatif vivent exclusivement chez leurs parents

Les 18-24 ans sortis du système éducatif ont des caractéristiques qui les différencient des jeunes adultes encore en études. Ils sont tout d'abord nettement plus âgés : seul un quart des jeunes sortis du système éducatif ont moins de 20 ans contre six jeunes en études sur dix (*figures 5 et 6*). Issus de milieux plus populaires (plus de la moitié ont un père ouvrier ou employé contre un tiers des jeunes en études), ils sont sortis du système éducatif relativement tôt et sont en général peu diplômés (42 % n'ont pas de diplôme ou un diplôme d'un niveau inférieur au baccalauréat).

L'âge et l'insertion sur le marché du travail sont les principaux déterminants de la situation résidentielle des jeunes sortis du système éducatif (*figure 6*). Ainsi, les moins de 20 ans sont relativement plus nombreux chez les cohabitants tandis que plus de la moitié des jeunes qui disposent d'un logement autonome ont 23 ou 24 ans ; ces derniers ont trois fois et demie plus de chances que les jeunes de 18 à 20 ans d'être semi- ou non-cohabitants.

6. Situation résidentielle en 2014 selon les caractéristiques des jeunes sortis du système éducatif en %

	Ensemble (100 %)	Femmes				Hommes			
		Cohabitantes (26 %)	Semi- ou non- cohabitantes (20 %)		Cohabitants (38 %)	Semi- ou non- cohabitants (16 %)			
			Odds ratio			Odds ratio			
Âge									
18-20 ans	27	34	Réf.	13	Réf.	36	Réf.	11	Réf.
21-22 ans	31	32	Réf.	28	1,92 ***	32	Réf.	33	2,33 ***
23-24 ans	42	34	Réf.	59	3,62 ***	32	Réf.	56	3,52 ***
Situation d'activité									
Emploi permanent	28	19	Réf.	35	Réf.	25	Réf.	42	Réf.
Emploi temporaire	31	33	Réf.	30	0,54 ***	28	Réf.	36	n.s.
Chômage	32	38	Réf.	21	0,27 ***	39	Réf.	17	0,29 ***
Inactivité	9	10	Réf.	14	n.s.	8	Réf.	5	0,39 ***
Plus haut diplôme obtenu									
Sans diplôme, brevet des collèges, CAP BEP	42	40	Réf.	40	Réf.	46	Réf.	37	Réf.
Baccalauréat	34	34	Réf.	31	n.s.	36	Réf.	34	n.s.
Diplôme supérieur au baccalauréat	24	26	Réf.	29	0,65 **	18	Réf.	29	n.s.
Nombre de frères et sœurs									
Aucun	9	7	Réf.	7	Réf.	10	Réf.	8	Réf.
1	33	31	Réf.	30	n.s.	36	Réf.	33	n.s.
2	29	29	Réf.	32	1,82 **	28	Réf.	31	n.s.
3 ou plus	29	33	Réf.	31	1,59 *	26	Réf.	28	1,62 **
Parents séparés	27	26	Réf.	29	1,44 **	25	Réf.	34	1,29 *
Catégorie socioprofessionnelle du père									
Indépendant	11	10	Réf.	11	n.s.	12	Réf.	11	n.s.
Cadre ou profession libérale	10	10	Réf.	10	n.s.	10	Réf.	8	n.s.
Profession intermédiaire	18	17	Réf.	18	n.s.	17	Réf.	15	n.s.
Employé ou ouvrier	52	54	Réf.	52	Réf.	52	Réf.	56	Réf.
Père décédé ou inconnu	9	9	Réf.	9	n.s.	9	Réf.	10	n.s.
Taille d'unité urbaine du domicile parental									
Moins de 100 000 habitants	58	52	Réf.	66	Réf.	55	Réf.	68	Réf.
100 000 habitants ou plus	29	28	Réf.	30	0,63 ***	30	Réf.	27	0,73 **
Agglomération parisienne	13	20	Réf.	4	0,14 ***	15	Réf.	5	0,25 ***

Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) et sorties du système éducatif.

Lecture : 42 % des jeunes sortis du système éducatif ont 23 ou 24 ans ; c'est le cas de 56 % des hommes sortis du système éducatif semi ou non cohabitants. Ces jeunes hommes âgés de 23 ou 24 ans ont 3,52 fois plus de chances que les hommes de 18 à 20 ans d'être semi- ou non-cohabitants plutôt que cohabitants, toutes choses égales par ailleurs.

Note : régression logistique du fait d'être semi- ou non-cohabitant par rapport au fait d'être cohabitant. *** significatif au seuil de 1 % ; ** 5 % ; * 10 % ; n.s. non significatif au seuil de 10 %.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Les jeunes actifs les mieux insérés sur le marché du travail sont aussi plus souvent en logement autonome que ceux en emploi temporaire. Les jeunes femmes en emploi temporaire ont ainsi 46 % de chances en moins d'être semi- ou non-cohabitantes par rapport à celles en emploi permanent. Cette relation entre stabilité de l'emploi et autonomie résidentielle ne se retrouve cependant pas chez les hommes, toutes choses égales par ailleurs.

Le chômage et l'inactivité apparaissent comme un frein majeur à la décohabitation et cet effet s'est accentué avec la crise économique [Portela et Dezenaire, 2014]. Le fait d'être au chômage diminue ainsi des trois quarts la probabilité d'être semi- ou non-cohabitant par rapport au fait d'être en emploi permanent. L'inactivité joue dans le même sens pour les jeunes hommes mais pas pour les jeunes femmes. En effet, les jeunes femmes inactives n'ont pas moins de chances de partir du domicile parental que les femmes en emploi stable, à autres caractéristiques identiques. Lorsqu'elles disposent d'un logement autonome, elles sont en général parties pour vivre en couple avec un conjoint pouvant assurer financièrement cette autonomie résidentielle. La vie en couple plus fréquente chez les jeunes femmes les moins diplômées peut aussi expliquer la relation négative entre le niveau de diplôme et l'accès à un logement autonome.

Pour les hommes sortis du système éducatif, bien que la cohabitation soit principalement le fait de jeunes peu diplômés (46 % sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat contre 37 % des semi- ou non-cohabitants), l'effet du diplôme n'est plus significatif une fois leurs autres caractéristiques prises en compte. Les moins diplômés sont plus souvent dans une situation d'activité (chômage, inactivité) défavorable au départ du foyer parental.

Enfin, les caractéristiques du logement parental (proximité ou non avec les bassins d'emploi) et la situation familiale (fratrie, parents séparés) sont tout aussi influentes que pour les jeunes en études pour expliquer leur situation résidentielle. La catégorie socioprofessionnelle du père en revanche n'a pas d'effet une fois tenu compte des caractéristiques du logement, de l'âge du jeune, de son niveau de diplôme et de sa situation d'activité.

Les jeunes en études semi-cohabitants reçoivent les montants d'aides parentales les plus élevés

Le montant et la composition des ressources financières dont disposent les jeunes varient fortement selon leur situation vis-à-vis des études ou de l'emploi et leur situation résidentielle (*encadré 3*).

Pour les jeunes en études, même pour les non-cohabitants qui disposent en moyenne de revenus d'activité plus élevés, le soutien financier des parents est en moyenne d'environ 360 euros par mois fin 2014 et représente 41 % de leurs ressources⁴ (*figure 7*). Il représente même 60 % des revenus mensuels des jeunes en études semi-cohabitants, soit près de 500 euros par mois. Les deux tiers des jeunes en études disposant d'un logement autonome perçoivent à la fois un revenu social et une aide régulière de leurs parents. Les revenus sociaux à destination de cette population correspondent principalement à des bourses et des allocations logement.

Lorsqu'ils sont sortis du système éducatif, en revanche, les 18-24 ans ont des aides financières parentales moins fréquentes et de montant moins élevé, notamment pour ceux issus de milieux populaires [Castell *et al.*, 2016]. La vie au domicile parental représente alors une forme fondamentale de soutien de la part des parents.

4. Les montants sont calculés ici sur tous les jeunes et non sur les seuls bénéficiaires des aides. Les jeunes en études qui vivent toujours chez leurs parents reçoivent en moyenne de leurs parents des montants plus faibles, de l'ordre de 150 euros par mois, ce qui représente toutefois 40 % de leurs ressources personnelles, qui sont plus modestes.

Mesurer les ressources et les conditions de vie des jeunes adultes

Les spécificités de cette population rendent difficile l'analyse de leurs revenus et de leurs conditions de vie dans les enquêtes habituelles.

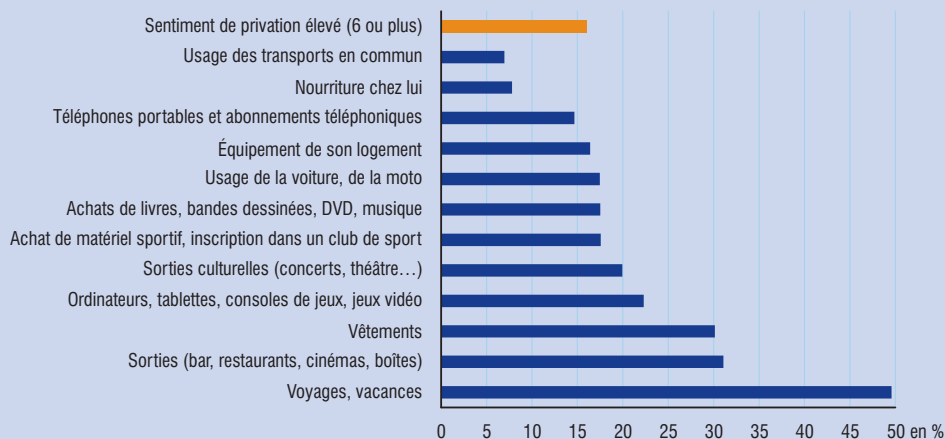
En termes de revenus, les problèmes principaux concernent l'importance des aides parentales dans les ressources des jeunes et l'hypothèse de mise en commun des ressources et de répartition équitable entre toutes les personnes d'un même ménage. L'ENRJ y répond en adoptant une mesure individuelle des revenus et un questionnaire détaillé sur les aides parentales. La mesure présentée ici correspond à leurs **revenus mensuels réguliers** et peut être apparentée aux ressources dont ils disposent au quotidien. Les ressources suivantes sont prises en compte : revenus issus d'activités rémunérées pour les jeunes qui ont travaillé la semaine précédant l'enquête ; aides financières régulières des parents à destination exclusive du jeune (versements monétaires sans utilisation prédéfinie, prise en charge du loyer, versements monétaires pour les dépenses d'essence, d'entretien et d'assurance du véhicule, de transports en commun, d'abonnements téléphoniques et internet, de loisirs, de complémentaire santé) ; revenus sociaux perçus au moment de l'enquête ; revenus du patrimoine mobilier ; aides régulières d'autres personnes que

les parents (le conjoint n'est pas pris en compte, l'analyse des revenus portant ici sur les individus et non sur les ménages¹).

En termes de conditions de vie, plusieurs notions habituelles, telles que celle de surpeuplement, ne sont pas pertinentes pour les 18-24 ans. L'ENRJ ne suit donc pas la mesure de la pauvreté en conditions de vie selon l'indicateur usuel, mais s'attarde davantage sur les privations de consommation, plus en adéquation avec le quotidien des jeunes : vêtements, sorties et vacances sont ainsi les formes de privations les plus fréquentes, et ce, pour les jeunes en études comme pour les jeunes sortis du système éducatif. Douze formes de privations sont ainsi recensées (*figure*) : on considère qu'un jeune est **fortement privé** s'il déclare plus de la moitié des formes de privations (soit 6 ou plus).

D'autres questions subjectives permettent de compléter la perception qu'ont les jeunes de leurs conditions de vie. La première est l'évaluation, sur une échelle de 0 à 10, de leur **satisfaction vis-à-vis de leur vie actuelle**. La seconde indique la perception qu'a le jeune de sa situation financière : on considère que le jeune **fait face à des difficultés financières** s'il déclare « ne pas y arriver sans faire de dettes » ou « y arriver difficilement ».

Privations ressenties par les jeunes adultes en 2014



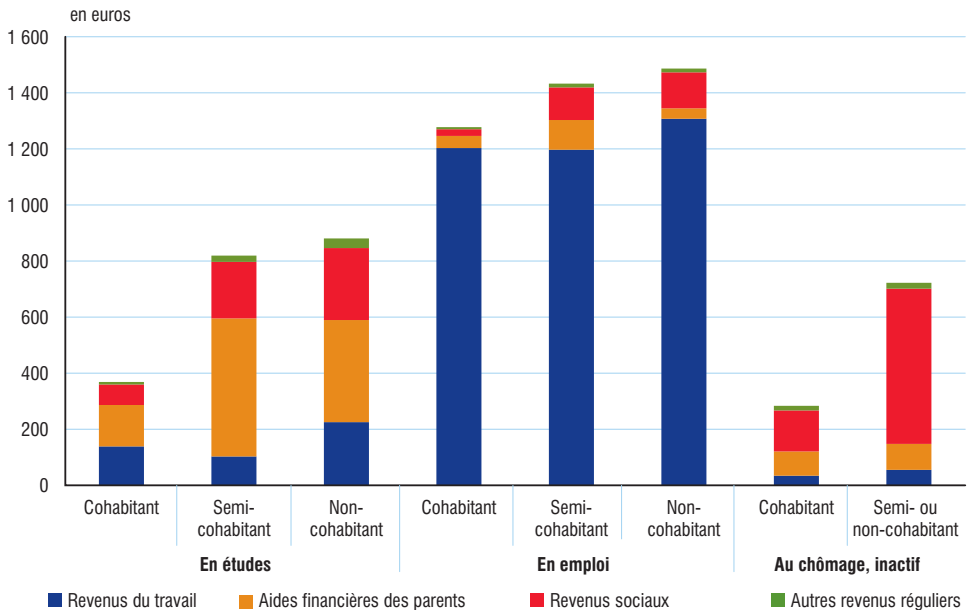
Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : 50 % des jeunes ont le sentiment de devoir souvent se priver pour les voyages, les vacances.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

1. 15 % des 18-24 ans ont un conjoint mais ne vivent pas avec lui. Dans ce cas, 35 % sont aidés financièrement par leur conjoint pour un montant moyen de 120 euros par mois. La prise en compte de cette aide modifie cependant peu le niveau et la composition des ressources moyennes présentées ici. En revanche, pour les 13 % de jeunes qui vivent avec leur conjoint, l'aide apportée s'apparente davantage à un partage des dépenses au sein du ménage. Elle représente alors en moyenne 540 euros par mois pour 89 % des jeunes vivant en couple. Pour les non-cohabitants, plus souvent en couple, la prise en compte de la contribution du conjoint aux dépenses dans les ressources moyennes majorerait celles-ci de 10 % pour les jeunes en études, 20 % pour les jeunes en emploi et 40 % pour les jeunes au chômage ou inactifs.

7. Composition des ressources mensuelles dont disposent les jeunes adultes fin 2014



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Lecture : les jeunes en études cohabitants disposent en moyenne d'un revenu régulier de 370 euros par mois, dont 38 % proviennent des activités rémunérées.

Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

Les jeunes occupant un emploi disposent d'un revenu moyen de 1 360 euros par mois fin 2014. Les revenus issus du travail représentent 90 % de leurs ressources et diffèrent en moyenne d'une centaine d'euros seulement entre les cohabitants et les non-cohabitants.

Les jeunes au chômage ou inactifs disposent, quant à eux, de revenus individuels très faibles. Ceux d'entre eux qui habitent chez leurs parents disposent en moyenne de ressources financières de 280 euros par mois fin 2014 : seul un quart d'entre eux perçoit un revenu social (une allocation chômage pour 15 % d'entre eux). Ils sont en général sortis du système éducatif plus récemment (25 % en 2014 contre 15 % pour les non-cohabitants), sont plus jeunes et, pour les chômeurs, sont au chômage depuis moins longtemps. Les trois quarts des jeunes chômeurs ou inactifs vivant dans leur propre logement perçoivent en revanche des revenus sociaux⁵. Ils disposent alors en moyenne de 720 euros par mois au total.

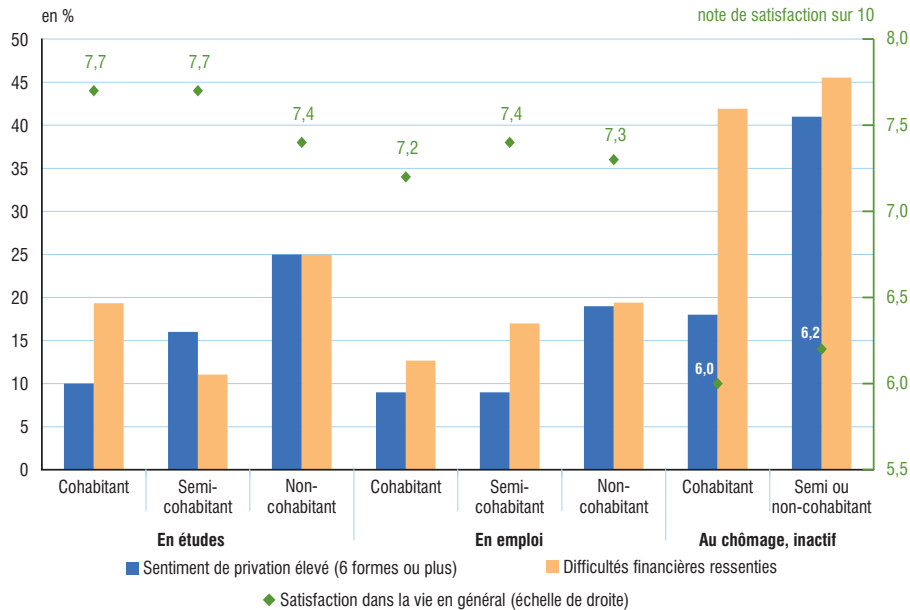
Les jeunes en études sont les plus satisfaits de leur vie, surtout lorsqu'ils résident au moins en partie chez leurs parents

L'autonomie résidentielle est parfois remise à plus tard faute de moyens (personnels ou familiaux), mais aussi afin de préserver un certain mode de vie. Certains jeunes en emploi envisagent ainsi la cohabitation comme un temps assumé de préparation à l'indépendance, leur permettant de stabiliser leur situation professionnelle ou d'épargner leurs revenus [Portela *et al.*, 2014]. Rester au domicile parental permet en effet de bénéficier d'aides en nature de la part des parents – comme le logement ou l'alimentation – mais également

5. 56 % perçoivent une allocation logement et 63 % un autre revenu social (allocation chômage, RSA, prestations familiales, etc.).

d'économies d'échelle non négligeables – comme les équipements, la voiture, etc. Les cohabitants sont deux fois moins nombreux que les non-cohabitants à se sentir fortement privés (*encadré 3*), quelle que soit leur situation d'activité (*figure 8*).

8. Conditions de vie ressenties des jeunes adultes en 2014



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).
Lecture : les jeunes en études cohabitants donnent en moyenne une note de 7,7 à leur satisfaction de la vie en général, sur une échelle de 0 à 10 ; 10 % d'entre eux déclarent ressentir six formes de privation ou plus.
Source : Drees-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

De manière générale et malgré des revenus relativement modestes, les jeunes en études sont les 18-24 ans les plus satisfaits de leur vie (en moyenne 7,7 sur une échelle de 0 à 10). Ils sont d'autant plus satisfaits qu'ils sont cohabitants ou semi-cohabitants, et ce, quel que soit l'âge. Résider chez ses parents ne semble pas vécu comme une contrainte pour ces jeunes [Solard et Coppoletta, 2014], qui déclarent, pour 88 % d'entre eux, entretenir de bonnes relations avec leurs parents. Cette cohabitation permanente ou à temps partiel leur offre des conditions de vie relativement favorables, dont ne bénéficient pas les jeunes en études non-cohabitants. Ces derniers sont 25 % à ressentir de fortes privations, contre 16 % des semi-cohabitants et 10 % des cohabitants, alors que ce sont les jeunes en études qui disposent des revenus personnels les plus élevés. Mais ils doivent bien sûr faire face à des dépenses plus élevées. Un quart de ces jeunes en études non-cohabitants déclarent rencontrer des difficultés financières. À un niveau de revenu global proche, de l'ordre de 800 euros par mois fin 2014, les semi-cohabitants sont en revanche peu nombreux (11 %) à faire face à des difficultés financières et font partie des 18-24 ans les plus satisfaits. Ils bénéficient en effet, même si ce n'est pas à plein temps, de la cohabitation parentale en termes de consommation et d'équipements. Cette situation, qui caractérise principalement les étudiants de milieux favorisés, est vécue comme une période temporaire d'investissement dans l'avenir et socialement construite comme telle ; la seule donnée du niveau de revenu monétaire directement perçu ne permet pas ici d'évaluer le niveau de consommation et de bien-être. Pour les jeunes, l'approche subjective est essentielle pour compléter les approches monétaire et en conditions de vie [Herpin et Verger, 1997 ; Godefroy et Missègue, 2012].

Plus de quatre jeunes au chômage ou inactifs sur dix sont exposés à des difficultés financières, y compris lorsqu'ils résident encore chez leurs parents

Les jeunes au chômage ou inactifs sont les plus précaires à tout point de vue. Leur niveau de satisfaction est nettement plus bas que pour les autres jeunes adultes avec une note moyenne de six sur dix, contre respectivement 7,3 et 7,7 pour les jeunes en emploi et les jeunes en études (*figure 8*). Leur situation matérielle est aussi particulièrement difficile : 43 % ont des difficultés financières et un quart se sent fortement privé. Ce chiffre monte à 41 % lorsqu'ils ne vivent plus chez leurs parents. Les jeunes au chômage ou inactifs non-cohabitants sont toutefois six sur dix à estimer que leurs parents pourraient les héberger en cas de problème. Mais c'est nettement moins que les non-cohabitants en emploi, qui sont trois quarts dans ce cas. Les jeunes inactifs ou au chômage entretiennent d'ailleurs moins souvent que les autres de bonnes relations avec leurs parents : 78 % des cohabitants et 65 % des non-cohabitants contre 89 % des jeunes en emploi cohabitants et semi-cohabitants et 82 % des jeunes en emploi non-cohabitants.

Les jeunes inactifs ou au chômage sont d'autant plus exposés à la précarité qu'ils sont sortis du système éducatif peu ou pas diplômés. Si leurs revenus mensuels moyens fin 2014 sont similaires à ceux des jeunes inactifs ou au chômage possédant un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, leur perception en termes de conditions de vie est nettement plus négative : leur satisfaction moyenne est de 5,9 (contre 6,3 pour les plus diplômés) ; ils sont trois sur dix à être fortement privés (contre deux sur dix des plus diplômés) ; la moitié d'entre eux font face à des difficultés financières (contre 35 % des plus diplômés). Les perspectives d'avenir de ces jeunes ne leur permettent pas de percevoir cette précarité comme une situation temporaire [Solard et Coppoletta, 2014]. ■

Pour en savoir plus

- Afsa-Essafi C., « Les modèles logit polytomiques non ordonnés : théorie et applications », *Document de travail* n° 0301, Insee, décembre 2003.
- Arnault S., Crusson L., Donzeau N., Rougerie C., « Les conditions de logement fin 2013 », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- Baudelot C., Establet R., *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Seuil, coll. « L'épreuve des faits », 2000.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Études et Résultats* n° 965, Drees, et Insee Première n° 1603, juin 2016.
- Dormont B., Dufour-Kippelen S., « Insertion professionnelle et autonomie résidentielle : le cas des jeunes peu diplômés », *Économie et Statistique* n° 337-338, 2000.
- Driant J.C., Casteran B., O'Prey S., « Les conditions de logement des ménages jeunes », *Les travaux de l'Observatoire*, ONPES, 2007-2008.
- Galland O., *Sociologie de la jeunesse*, Armand Colin, 2011.
- Godefroy P., Missègue N., « Pauvreté monétaire et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Grignon C., Gruel L., « Le logement étudiant », *Rapport de l'Observatoire de la vie étudiante*, octobre 2003.
- Herpin N., Verger D., « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, 1997.
- Laferrière A., « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et Statistique* n° 381-382, 2005.
- Lhommeau B., « Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie », *Études et Résultats* n° 867, Drees, février 2014.
- Portela M., Dezenaire F., « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats* n° 887, Drees, juillet 2014.
- Portela M., de Saint Pol T., Alberola É., « Ressources et parcours vers l'indépendance des jeunes adultes en France », *Dossier solidarité et santé* n° 51, Drees, février 2014.
- Solard J., Coppoletta R., « La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? », *Économie et Statistique* n° 469-470, 2014.
- Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », 2008.
-